me lève pour proposer la résolution qui se trouve déjà depuis quelque temps sur les avis de motion du journal de cette chambre. Cette proposition se recommande d'ellemême au bon sens et au jugement impartial de mon hon. auditoire, et je serais surpris qu'elle rencontrât la moindre opposition des membres du gouvernement de cette chambre de la législature. (Écoutes! écoutes!) Je propose donc qu'il soit résolu:

"Que sur une question d'une aussi grande importance que celle de la confédération projetée du Canada et de certaines autres colonies anglaises, cette chambre se refuse à assumer la responsabilité de consentir à une mesure qui renferme taut de graves intérêts, sans que l'opinion publique ait l'occasion de se manifester d'une manière plus solennelle."

Le but de cette résolution n'est ni la destruction ni la défaite des résolutions devant la chambre. Je demande simplement que le vote des résolutions soit remis jusqu'à ce que le peuple de ce pays fasse connaître son opinion à ce sujet plus qu'il ne l'a pu jusqu'à ce jour. Dans mon premier discours sur la question qui nous occupe, j'eus l'honneur de vous dire, hon. messieurs, que je n'étais pas opposé à la confédération des provinces anglaises en elle-même, mais seulement à plusieurs des détails contenus dans les résolutions sur lesquelles on nous demande do baser une adresse à Sa Majesté. L'hon. monsieur (M. Ross) qui prit la parole après moi dans cette occasion, prétendit, entr'autres choses, que j'avais essayé de décrier les provinces d'en bas ainsi que le crédit du Canada. Eh! bien, j'en appelle aux hons. membres qui eurent la complaisance de m'écouter alors et je les prie de me montrer un seul mot, dans ce que j'ai dit, qui pût faire tort à la réputation du peuple des provinces maritimes. Au contraire, loin de les avoir décriées, j'ai cru leur faire de grandes louanges; loin d'essayer de rabaisser le caractère de leurs hommes publics, je n'ai prononcé qu'un seul nom, et c'est celui de l'hon. M. TILLEY, que j'ai cru devoir placer au premier rang parmi les hommes d'état les plus éminents de l'Amérique Anglaise. (Ecoutes! écoutes!) Quant au reproche d'avoir tenté de faire tort au crédit du Canada, j'ai en effet mérité cette accusation, si c'est faire tort au crédit de ce pays que d'avoir dit la vérité, d'avoir exprimé les convictions d'un esprit impartial, et d'avoir constaté ce qui se trouve dans les comptes publics du Canada. Mon hon.

contradicteur est encore allé plus loin et a dit que mon discours manquait tellement de logique qu'il ne valuit pas la peine d'être pris en considération.

L'Hon. M. ROSS-Je nie avoir dit une

telle chose.

L'Hon. M. CURRIE—L'hon. monsieur n'a pas voulu dire autre chose; et voilà néanmoins qu'à mon grand étonnement il croit nécessaire de me répondre par quatre colonnes de discours sans réussir toutefois à ébranler une seule des propositions que j'avais cu l'honneur d'émettre. J'ai été ensuite accusé d'avoir révoqué en doute les faits exposés par nos hommes publics.

L'Hon. M. ROSS-Ecoutes! écoutes! L'Hon. M. CURRIE-L'hon. député de Toronto dit: écoutes! écoutes! mais je demande s'il n'est pas du devoir de tout membre de cette chambre de corriger les assertions fausses et erronées qu'on livre au public? Ai-je outrepassé mes obligations en essayant de rectifier des rapports sinon faux du moins très évidemmennt incorrects? Puisque mon hon. ami, le député de Toronto (M. Ross) a cru devoir me le rappeler, j'affirme que l'on doit regretter qu'il ait été fait certains exposés en ce pays et qu'on les ait ensuite envoyés à l'étranger, lesquels au lieu de rétablir notre crédit lui ont fait un grand tort. (Ecoutes! écoutes!) Peut-être ne me serait-il pas possible de citer rien de plus fort à co sujet que le prospectus flamboyant répandu partout sous les auspices de mon hon. ami de Toronto, qui promettait aux capitalistes crédules d'Angleterre des dividendes de 111 pour cent sur les parts qui seraient souscrites dans la compagnie de chemin de fer, le Grand Tronc!

L'Hon. M. ROSS-N'était-ce pas 111 ?

(On rit.)

L'Hon. M. CURRIE — Non; l'hon. membre ne fut pas si réservé que cela (on rit): c'était bien 11½ pour cent. On m'a socusé d'avoir révoqué en doute les assertions de l'hon. M. TILLEY; j'ai dit en effet que l'hon. M. TILLEY avait, dans une assemblée publique qui avait eu lieu, je crois, à St. Jean du Nouveau-Brunswick, prétendu que le tarif du Canada n'était en réalité que de 11 pour cent: est-ce que mon hon. ami de Toronto serait du même avis?

L'Hon. M. ROSS — J'ai dit que la moyenne des droits sur les importations de ce pays, en y comprenant les articles admis en franchise, était de 11 pour cent.